

TORCY LE GRAND - Commune
AUBE

ARRETÉ :

AR_2026_004

ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE
TORCY-LE-GRAND SUITE CANICULE LUNDI 22 JUIN ET MARDI 23 JUIN 2026

Le Maire :

Le Maire de la Commune de TORCY-LE-GRAND,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants et L2222-22 ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.1311-1 relatif aux règles générales d'hygiène et aux mesures propres à préserver la santé de l'homme, notamment en matière de salubrité de tous les milieux de vie de l'homme ;

VU le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 131-5 et L. 131-6 relatifs à l'obligation scolaire, à l'inscription des enfants dans les établissements d'enseignement et au rôle du maire dans l'établissement de la liste scolaire et la délivrance des certificats d'inscription ;

VU le bulletin de Vigilance de Météo-France, en date du 19 juin 2026, annonçant un épisode de chaleur exceptionnelle sur le territoire de la commune de TORCY-LE-GRAND, le lundi 22 juin et le mardi 23 juin 2026 ;

VU la circulaire du 27 mai 2026 relative au plan ministériel de gestion des vagues de chaleur ;

Considérant qu'au vu de l'épisode de chaleur intense créant un risque suffisamment caractérisé pour la santé et la sécurité des élèves et du personnel encadrant, il convient de fermer temporairement et exceptionnellement l'école primaire de Torcy-le-Grand 30 Rue du Chauffour, 10700 TORCY-LE-GRAND, le lundi 22 juin et le mardi 23 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient au maire, en sa qualité de pouvoir de police du Maire, de prendre les mesures nécessaires au maintien de la salubrité, de la sûreté et de la sécurité publiques, et notamment de prévenir les risques pour la santé des personnes accueillies dans les établissements recevant du public situés sur le territoire communal

;

ARRÊTÉ

Article 1 : En raison de l'épisode de chaleur exceptionnelle affectant la commune de TORCY-LE-GRAND et des risques qui en résultent pour la santé et la sécurité des élèves et du personnel encadrant, les locaux scolaires de l'école primaire de Torcy-le-Grand, 10700 TORCY-LE-GRAND seront fermés à toute personne non autorisée, à compter du lundi 22 juin 2026 jusqu'au mardi 23 juin 2026 inclus.

Article 2 : Un accueil minimum en périscolaire, de 07h15 à 18h15, à l'école primaire de Torcy-le-Grand sera tout de même assuré pour les élèves dont les parents n'ont aucune alternative de garde.

Article 3 : Le présent arrêté est transmis sans délai à l'autorité académique compétente et à la direction de l'école primaire de Torcy-le-Grand, afin qu'elle puisse prendre les dispositions utiles relatives à la scolarisation des élèves et en informer les parents.

Les familles des élèves de l'école de TORCY-LE-GRAND seront informées de la fermeture des locaux et de sa durée par tout moyen approprié, notamment par affichage, diffusion sur les canaux d'information de la commune et communication par l'intermédiaire de l'établissement.

Article 4 : La situation sera réévaluée mardi 23 juin 2026, au regard de l'évolution des conditions météorologiques et des températures relevées dans les locaux.

La fermeture pourra être levée par un nouvel arrêté dès que les conditions d'accueil permettront à nouveau d'assurer la sécurité et la santé des élèves et des personnels dans les locaux de l'école.

Article 5 : La direction de l'école primaire de Torcy-le-Grand, le service Scolaire, et les services municipaux compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à monsieur le PRÉFET et au Directeur Académique des services de l'éducation nationale compétent.

Article 7 : Conformément à l'article R. 102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Torcy-le-Grand, le 20 JUIN 2026

L'Adjoint au Maire

Jacky CRUZ



Le 20/06/2026

Pour extrait certifié conforme